

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 12 mai 2026 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2026-004 pour :

Permettre 12 panneaux photovoltaïques occupant 38 % de la superficie de la toiture. Le règlement de zonage no 330-2018 art 6.68 1^{er} paragraphe et 2^e paragraphe prévoit respectivement un maximum de 2 panneaux et une occupation maximale de la toiture de 20 %.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: Lot 5 126 202 donnant sur le 103 chemin de la rivière, Saint-Stanislas-de-Kostka

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant cette demande de dérogation dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 23 avril 2026 au 7 mai 2026. Les commentaires concernant cette demande de dérogation mineure doivent être acheminés par courriel à l'adresse inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (22 avril 2026)

X 

Pour · Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire tréso...



**SAINT-STANISLAS-
DE-KOSTKA**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 22 avril 2026, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (22 avril 2026).

X

pour

Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire tréso...